

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « Vous et le TC Baziège »

Article 1 - ORGANISATEUR

Le Tennis Club de Baziège situé à BAZIEGE (31450) Plaine d'Amont, représenté en la personne de son responsable de la communication Web (ci-après dénommé l'organisateur), organise du **01 février au 30 avril 2018** inclus, un concours photo gratuit intitulé « Vous et le TC Baziège ».

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce concours est ouvert à toute personne physique adhérentes au Tennis Club de Baziège pour la saison 2017-2018.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Les participants devront transmettre **du 01 février au 30 avril 2018 minuit**, depuis le site, rubrique « **CONCOURS PHOTO** », une photographie prise par leur soin, représentant le rapport qu'ils entretiennent avec leur club de tennis, sur le court ou en dehors. Chaque participant pourra proposer au maximum 4 photographies.

Les photographies devront être au format Jpeg, de taille maximale de 10Mo, non retravaillées sous un logiciel de photo.

Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront lors de l'envoi de leur photographie :

- transmettre un formulaire de cession de droits, téléchargeable sur le site, rubrique « CONCOURS PHOTO »,
- si le participant est mineur, transmettre un formulaire d'autorisation parentale de participation au concours,
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie ;
- s'assurer que les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs ou à une quelconque discrimination,

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports matériels et numériques du TC Baziège.

Article 5 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Un jury composé des membres du bureau du TC Baziège choisira 2 photos dans chacune des 5 catégories suivantes :

1. Enfant : Une seule personne sur la photo, mineure de moins de 18ans
2. Adulte : Une seule personne majeure de plus de 18ans
3. En famille : Plusieurs personnes de tout âge d'une même famille (parents enfants, oncle/tante neveu/nièce, etc.)
4. Entre amis : Plusieurs personnes de tout âge sans lien de parenté
5. Insolite : Une ou plusieurs personnes de tout âge présentant le TC Baziège d'une manière originale

Les photos sélectionnées seront utilisées pour la communication :

- web (site Internet, Facebook, newsletter, etc.),
- papier (affiches, flyer, etc.)

Les résultats seront mis en ligne sur le site au plus tard le 31 mai 2018.

Article 6 - RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas participer au concours.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants, à savoir leurs nom et prénom. Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.

Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande effectué par mail à tcbaziege.claude@outlook.fr.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 9 - RESERVE

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 - REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté sur le site <http://club-tennis-baziege.fr/>